



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : communistes-hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

09/07/2023

Résumé des questions économiques et sociales. **n° 130 semaine 09 juillet 2023**

ARCELOR-MITAL (FOS-SUR-MER) : ARRÊT DE L'ACIÉRIE !!!

Le long scandale des morts au travail chez ArcelorMittal.

Comme nous le redoutions depuis plusieurs semaines. Le plan d'action proposé par le département Acierie a été jugé inadapté pour continuer l'activité. Les élus CGT se sont prononcés contre ce plan d'action, FO et CGC ont voté pour (sur ordre de la direction).

L'inspection du travail a tranché et ordonné l'arrêt temporaire de l'aciérie. Cette décision doit laisser le temps à la direction d'effectuer les travaux de remises en état des installations pour protéger les salariés des risques de contamination aux agents Cancérigènes Mutagènes et toxiques pour la reproduction.

Depuis 2012, 251 salariés ont perdu la vie chez ArcelorMittal, le géant de la sidérurgie, dont 6 personnes depuis le début de l'année, selon les données internes datant de mai !

C'est une liste noire qui s'allonge inexorablement, à l'abri des regards, chez un des géants du CAC 40.

À Cracovie (Pologne), deux salariés ont été foudroyés par un arc électrique le 19 avril, alors qu'ils effectuaient une opération de maintenance. Deux semaines plus tôt, à Peña Colorada (Mexique), un autre avait été heurté à la tête par un morceau de structure qui dégringolait de 4 mètres de haut.

Le nombre d'accidents mortels ne baisse plus, alors même que les effectifs ont chuté de près de 40 % en dix ans, alors même que les effectifs ont chuté de près de 40 % en dix ans, passant de 245.000 à environ 154.000 !

En janvier, à Newcastle (Afrique du Sud), c'est un conducteur de machine qui a été englouti par une boule de feu, lors d'une explosion. Depuis 2012, 251 travailleurs ont perdu la vie au sein du géant de la sidérurgie, malgré l'objectif de « zéro mort » toujours affiché par la direction ; 190 salariés sont décédés dans les aciéries du groupe et 61 dans les mines qui approvisionnent les usines.

Fin mars, 150 tonnes de matière incandescente ont été éjectées d'un haut-fourneau du site de Dunkerque, en raison d'un problème de refroidissement, provoquant un gigantesque incendie.

Peut-on concilier course au profit et sécurité ? Pour les syndicats, la réponse est claire : depuis des années, ils pointent un sous-investissement chronique dans la maintenance, d'où une dégradation des équipements, au profit d'une financiarisation croissante.

VALEO AMIENS : UN PLAN SOCIAL MALGRÉ UN NOUVEL EMBRAYAGE EN VUE !

Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) va toucher au second semestre de l'année prochaine 89 personnes (10% de l'effectif), sans compter les intérimaires, avec l'arrêt des embrayages pour boîtes manuelles simples, avant le démarrage d'une production début 2025 des triples-embrayages humides pour véhicules hybrides rechargeables pour Mercedes. La direction de Valeo précisait en 2020 « avoir investi 120 millions d'euros sur 10 ans sur le site d'Amiens, et nous allons y investir à nouveau 40 millions d'euros en 2023 ».

Complètement à l'opposé des déclarations sur le maintien de l'emploi effectuées en 2020 par Alain Gest (président LR d'Amiens Métropole) qui à l'époque annonçait à la presse "C'est une excellente nouvelle". La collectivité locale a largement contribué à l'opération, via une aide d'un million d'euros. La région (avec notamment des crédits européens FEDER) et l'État ont également sorti leurs chéquiers, pour un total de plus de 7 millions d'euros, destinés essentiellement à moderniser l'usine.

En 2020, après réception de l'argent public la direction Valeo annonçait « on est tranquille pour 10 ans » en obtenant le contrat avec le constructeur allemand.

La production des embrayages pour boîtes manuelles simples va être transféré sur l'usine de Bursa en Turquie, qui est devenue l'usine la plus qualifiée pour la production des embrayages thermiques, et également en Espagne. Les organisations syndicales s'inquiètent pour l'avenir de l'usine amiénoise et de ses plus de 1.100 salariés : *"Si on ne réagit pas cette année et l'an prochain avec de nouveaux produits, cette usine est vouée à la fermeture entre 2027 et 2030."*

Sur le site d'Amiens, en 4 ans il y a eu 120 départs de salarié-es « *poussés* » à partir déclare un délégué CGT, précisant que le contrat signé avec Mercedes en 2020 était estimé à 1 milliard d'euros, ramenés en 2023 à 600 millions d'euros.

Il faut savoir que l'équipementier automobile Valeo (« *Je vais bien* » version latine), emploie 15.000 salarié-es en France, dans 23 sites de production et 14 centres de recherche.

Valeo est présent dans 29 pays au niveau mondial, employant 109.900 salarié-es, dans 183 centres de production et 65 centres Recherche et Développement.

Valeo en Chine c'est 35 sites et 20.000 salarié-es, dont 4.000 ingénieurs, concernant uniquement le marché chinois.

BARBARIE CAPITALISTE : 160 MILLIONS D'ENFANTS FORCÉS À TRAVAILLER !!!

Selon un rapport conjoint, l'Organisation internationale du travail et l'Unicef publié en 2021, 160 millions d'enfants sont contraints de travailler dans le monde. Le nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans assumant des travaux dangereux, susceptibles de nuire à leur santé et à leur sécurité, a explosé, en hausse de 6,5 millions depuis 2016, pour atteindre 79 millions.

Il s'agit de la première hausse en vingt ans du nombre d'enfants exploités dans le monde. Sans déploiement de mesures de protection sociale minimales, plusieurs dizaines de millions d'enfants supplémentaires ont été contraints à travailler et à être exploités en 2022.

Rappelons qu'à l'occasion de la Journée internationale contre le travail des enfants, la Fédération Syndicale Mondiale avait publié en 2021 une déclaration qui rappelait *« sa position contre le travail des enfants et son engagement à poursuivre la lutte contre la violation des droits de l'enfant fondamentaux, contre le système qui génère la barbarie face aux enfants ; nous continuerons la lutte pour un avenir meilleur pour la nouvelle génération. »*

« Dans une société d'exploitation, qui génère des guerres, du chômage, de la pauvreté, des réfugiés, d'exclusion sociale de groupes sociaux vulnérables tels que les personnes handicapées ainsi que de violations continues des droits fondamentaux des couches populaires, les enfants ne peuvent pas faire exception. », poursuivait la FSM, ajoutant :

Une fois de plus, l'indifférence criminelle du système se confirme, qui, pour maximiser ses profits, n'hésite pas à sacrifier la vie des enfants. Cette réalité montre le visage pourri et vieux du système capitaliste qui ne cessera d'exister que lorsque les « *damnés de la terre* » l'enverront dans la tombe de l'histoire, afin que les enfants vivent dans un monde qui sera entièrement le leur. La lutte pour un avenir meilleur pour la nouvelle génération avec des attentes doit frapper le système capitaliste exploiteur, non pas faire de compromis, mais lutter contre lui, jusqu'à la construction d'une nouvelle société sans exploitation de l'homme par l'homme.

- Le droit à une alimentation adéquate et à des services de santé de qualité,
- Le droit à une éducation universelle, gratuite et obligatoire pour tous les enfants,
- Le droit aux loisirs et l'accès des enfants à toutes les activités susceptibles de développer leur personnalité et leurs talents. »

GRS, LES PYRÉNÉES ATLANTIQUES ET LES HAUTES PYRÉNÉES ... GRÈVE LE 6 JUILLET AU CRÉDIT AGRICOLE POUR PLUS D'EFFECTIFS ET PLUS DE SALAIRE !

Rassemblement de 500 employés à Serres-Castet près de Pau au siège du Crédit Agricole de Gascogne. Il n'y avait pas eu de grève depuis 1999.

Les salariés veulent également plus de respect pour les clients et de meilleures conditions de travail pour les salariés en diminuant la pression commerciale.

SORBONNE-UNIVERSITÉ : RÉMUNÉRATIONS, UNE PREMIÈRE VICTOIRE !

Depuis des mois et désormais des années, la CGT constate et dénonce des disparités de rémunérations insupportables entre les différentes structures de Sorbonne Université. L'ensemble de la Faculté des Lettres, et particulièrement l'INSPE de Paris, subissent de nombreuses inégalités. Cotation des postes injuste et opaque, IFSE biaisée, primes de technicité et de responsabilité volontairement sous-évaluées, indices des contractuels hors cadre réglementaire... La liste est interminable.

Après des mois de bataille, de mobilisation de collègues, d'interventions des représentant-e-s du personnel, la présidence a enfin lancé un travail de "*remise à niveau*" pour l'ensemble de ses personnels contractuels de la Faculté des Lettres. Il s'agit d'appliquer enfin à la faculté des Lettres une grille de rémunération qui avait été votée en décembre 2020, applicable depuis le 1er janvier 2021 et pourtant non appliquée pour certains personnels !

C'est enfin l'application d'une grille unique pour tous les contractuels (CDD et CDI) de l'université. Ainsi, l'ensemble des contractuels de la faculté des lettres constatent, ou doivent constater dans les prochaines semaines, une augmentation substantielle de leur indice (INM). Mieux, ce légitime rattrapage est rétroactif au 1er janvier 2021. Cette "*remise en ordre*", de quelques points pour certains, de plusieurs dizaines de points pour d'autres, est une première victoire pour le combat syndical qui se doit d'exiger, non seulement des rémunérations dignes pour ses agents, mais également un traitement salarial uniforme et transparent.

En clair, à travail égal, salaire égal !

Le combat ne fait que commencer ! Cette première inflexion de la direction de l'université est un premier signe, et un bon signe. Mais ce n'est qu'un début. Après cinq années d'une gestion calamiteuse et partielle de ses services et agents, nous réclamons, avec force :

- Une renégociation urgente du Rifseep et de l'IFSE pour les personnels titulaires. Le système actuel, en plus d'être injuste et inégalitaire, est désormais hors-cadre (la loi impose une renégociation à minima tous les quatre ans). Les rémunérations de toutes et tous, contractuels comme fonctionnaires, sont actuellement totalement insuffisantes. Et ce n'est pas la misérable augmentation du point d'indice du 1er juillet 2023 de 1,5% qui vont régler le problème, alors que l'inflation depuis 1 an est de 6% !

Pour le progrès social et la justice salariale, un seul moyen, le combat collectif !

TOULOUSE : UN CHANTIER DE DÉSAMIANTAGE NI FAIT NI À FAIRE AU CHU !

Vingt-six ans après l'interdiction de l'amiante à cause de sa dangerosité, des opérations de désamiantage continuent d'être bâclées. La preuve, en plein cœur de l'hôpital Purpan, où le CHU de Toulouse vient de stopper un chantier suite aux questions du syndicat CGT.

Des déchets amiantés entreposés dans des sacs non scellés, un chef de chantier qui affirme que des menuiseries métalliques amiantées ont été découpées à la scie thermique, des salariés sans aucune protection qui manipulent des sacs de déchets souillés... Bienvenue dans l'un des meilleurs CHU de France, celui de Toulouse, où certains sont visiblement fâchés avec la législation sur l'amiante !

Depuis le mois d'octobre 2021 et jusqu'en juillet, en plein cœur de l'hôpital Purpan, dans le secteur nord, cinq bâtiments sont en cours de démolition. Des travaux titanesques confiés à l'entreprise haut-garonnaise Cassin, qui se définit comme un groupe de travaux publics « *responsable* » (283 salariés, 30 millions d'euros de chiffre d'affaires). Une boîte théoriquement qualifiée et certifiée pour mener à bien la démolition et le désamiantage de ces vieux bâtiments bourrés de produits et matériaux contaminés.

Des sacs non scellés !

Plafonds, faux plafonds, parois intérieures, enduits, revêtements de murs, isolants, menuiseries, conduits et canalisations, carrelages, plinthes... Dans les bâtiments, l'amiante peut se retrouver partout. Toute exposition à ses fibres, notamment lors de travaux de démolition ou de rénovation, peut entraîner à terme un risque de maladie pulmonaire chronique ou de cancer...

Or, le 11 mai, le syndicat CGT du CHU a déposé une procédure d'alerte pour danger grave et imminent (DGI) en raison de nombreuses défaillances observées.

En novembre 2021, une auxiliaire de puériculture est décédée après un cancer lié à l'amiante et reconnu comme maladie professionnelle. Marie-Christine Anglade avait travaillé pendant une quarantaine d'années dans une crèche sur le site Purpan du CHU, qui n'a pas été totalement désamiantée pointe la CGT.

Ils ont gardé sur place pendant sept mois des sacs craqués !

Un ancien chef de chantier prend la parole, deux mois après avoir démissionné auprès de son employeur, l'entreprise Cassin, un sous-traitant du CHU de Toulouse. Intervenu pour la démolition d'un bâtiment du site de Purpan Nord, il a constaté que des déchets amiantés ont été mélangés à des gravats, sans aucune entreprise spécialisée dans le désamiantage pour les déplacer.

SNCF : QUATRIÈME DÉCÈS D'UN PRESTATAIRE : LA SOUS-TRAITANCE PEUT TUER !

Vendredi 30 juin 2023, un nouvel accident mortel est survenu sur la ligne Strasbourg – Saint-Dié, à Lingolsheim. Un intérimaire travaillant pour une société prestataire SOBECA a été fauché par une circulation.

Au-delà de l'enquête qui devra déterminer les circonstances de ce tragique accident, c'est la politique de sous-traitance et de sécurité de SNCF Réseau qu'il faut réinterroger.

L'évolution du système et des fonctionnements a conduit à un morcellement de la production, source de dysfonctionnements, de surcoûts, de dégradations de la qualité et de la sécurité.

L'externalisation d'une part de plus en plus importante de la production est motivée par la seule logique de réduction des coûts. Externaliser une partie des charges permet à SNCF Réseau de maîtriser la taille de son outil industriel (tant matériel qu'humain).

Sans interférer dans l'enquête en cours, il convient cependant de rappeler que le milieu ferroviaire est un milieu dangereux qui impose une nécessaire connaissance des lieux et des mises en œuvre des règles de sécurité. Pour cela, des formations sont indispensables.

En 2023, ce sont 4 salariés qui ont perdu la vie dans les emprises SNCF.

Le découpage de l'activité a complexifié le travail de préparation et d'organisation des chantiers, puisque l'on passe d'une organisation basée sur des agents dont le parcours de formation et professionnel permet d'envisager une certaine poly-compétence, à une organisation fondée sur des prestataires très spécialisés (annonceurs, HMT2, etc.) et mobilisables uniquement sur le périmètre défini par le plan de prévention élaboré en amont de l'intervention.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, il convient de prévoir la production en ayant toutes les cartes en main, c'est-à-dire en ayant connaissance du niveau de compétences des prestataires.

Nous dénonçons cette fuite en avant. Ces trop nombreux accidents mortels doivent cesser. Nous revendiquons la ré-internalisation des charges de travail et des missions de sécurité.

Pour cela, des embauches, des formations, des moyens matériels doivent être alloués afin que soit réalisée la charge de travail en toute sécurité.

La Fédération CGT des cheminots continuera à agir pour garantir un haut de niveau de sécurité des circulations, mais aussi pour les personnels.

Personne ne doit perdre la vie en la gagnant !

PAPETERIE DE CONDAT (DORDOGNE) : LES RÉPERCUSSIONS SUR LE BASSIN D'EMPLOI !

Le licenciement de la moitié des salariés de la Papeterie Condat aura aussi des conséquences pour les entreprises sous-traitantes. Les syndicats estiment que pour un ouvrier de la papeterie perdu, c'est trois autres emplois en Dordogne qui risquent de disparaître.

L'onde de choc annoncée depuis le site du Lardin, la semaine dernière, a déjà traversé la Dordogne. La décision du groupe espagnol Lecta d'arrêter la ligne 4 de production de la Papeterie de Condat aura des conséquences au-delà de ses murs.

La perte de la moitié des salariés de Condat (187 emplois sur 420) devrait avoir des répercussions sur d'autres secteurs industriels.

Licenciements dans les carrières !

C'est le cas à Sainte Croix de Mareuil. Les carrières qui produisent du carbonate de calcium pour blanchir le papier, sont quasiment à l'arrêt.

"Condat, c'était notre principal client," explique ce délégué syndical. 90% de l'activité étaient des commandes de la papeterie. "Au bout de six mois, ça devenait de plus en plus compliqué... Aujourd'hui, on se retrouve dans un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi)".

Et le choc est rude: 22 à 26 licenciements ont été annoncés sur les 30 salariés...

Chômage partiel !

Même constat à quelques centaines de mètres des papeteries, à Le Lardin-Saint-Lazare. Les sociétés de transformation et de logistique (Société Vézérienne de Logistique et Société Vézérienne de Transformation) qui comptent 70 employés, connaissent déjà du chômage partiel. Elles aussi, leur seul et unique client, c'est la papeterie Condat et son papier couché. Ces entreprises subissent directement la prochaine cessation d'activité de la ligne 4 à Condat. Les répercussions moins directes pourraient se faire sentir avec des conséquences possibles sur tout le bassin d'emploi périgourdin.

Suicide d'un cuisinier dont l'emploi était menacé par le plan social !!!

L'homme, un quadragénaire père de famille, était cuisinier travaillant pour un sous-traitant à la cantine de l'établissement. Cette cantine pouvait faire l'objet d'une fermeture suite à l'annonce par la direction, de la réduction de la moitié de son activité et de la réduction de plus de 180 personnes.

Ce n'est pas la première fois que l'entreprise vit ce drame. Il y a une vingtaine d'années, un employé s'était déjà donné la mort sur le site, lors de la présentation d'un précédent plan social.

LES GREFFIER-ES, "ÉPUISÉ-ES" : EN GRÈVE PARTOUT EN FRANCE POUR RÉCLAMER DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL !

Elles et ils sont "épuisés", "invisibles"... et "en colère" : de Marseille à Brest, Toulouse à Paris, les greffier-es ont fait grève et se sont mobilisés devant les tribunaux lundi 3 juillet, pour protester contre leurs conditions de travail et leur rémunération insuffisante.

"Nous sommes les invisibles de la justice", "les grands oubliés du ministère". Les greffier-es étaient nombreux à faire grève ce lundi et se sont mobilisés devant les tribunaux pour protester contre leurs conditions de travail "dégradées" et leur rémunération jugée insuffisante. L'intersyndicale constate un mouvement très suivi, *"près de 100% de grévistes dans certaines juridictions"*, ils étaient 56 % au tribunal de Nice, rapporte la presse régionale.

Cette profession se sent *"méprisée"* ou *"oubliée"*, comme l'ont écrit les greffier-es de Valence devant le palais de justice lundi. Ils étaient une quarantaine, soutenus par des avocats et des magistrats. Pourtant, *"sans nous, les magistrats ne peuvent pas statuer"*, a plaidé une greffière de Périgueux. La preuve, de nombreuses audiences ont été renvoyées, y compris celles de comparutions immédiates, bien chargées avec les émeutes urbaines à la suite à la mort de Nahel. Ces *"spécialistes de la procédure"*, *"qu'on qualifie partout de rouage essentiel"*, constituent le dossier et s'assurent qu'il est conforme au Code de procédure pénale, explique un autre greffier.

"Je suis épuisée et sous-payée", pouvait-on lire sur les pancartes dans les Landes. *"On nous a proposé une nouvelle grille salariale qui ne reprend pas notre ancienneté"*, explique Jessica, greffière à Mont-de-Marsan. *"Donc pour certains, au bout de 17 ans de carrière, vont gagner 15 euros bruts en plus. On est loin de la revalorisation que l'on nous a vendue en début d'année"*.

"Nous, greffier-es, habituellement si silencieux, élevons aujourd'hui la voix", lance un greffier de l'instruction devant ses collègues à Marseille. *"En l'état, l'adoption de cette grille conduirait à la paupérisation"* d'une profession, *"déjà au bord de l'épuisement"*. *"On ne fait pas ça de gaieté de cœur. On ne le ferait pas si on n'était pas épuisée"*, confirme Aurélie, greffière à Amiens.

CLINIQUE VAUBAN DE LIVRY GARGAN : L'ARS DOIT MAINTENIR L'OFFRE DE SOINS !

- Suite à notre interpellation sur la situation de la Clinique de Livry Gargan, dont les activités de la maternité et du service chirurgie ont été suspendues pour des questions de sécurité, des responsables de la CGT ont été reçu-es par des dirigeantes de la délégation territoriale 93 de l'ARS. Nous avons porté des exigences fortes en lien avec les réalités des usager-es :

- Maintien de l'offre de soin sur le territoire.
- Maintien des emplois.
- Mise sous tutelle de la clinique avec gestion confiée au groupe hospitalier de territoire Montreuil, Montfermeil, Aulnay-sous-bois. La CGT a par ailleurs rappelé qu'il serait inacceptable, tout particulièrement dans le moment de tensions politiques et sociales que nous vivons, de voir encore l'offre de soin réduite, dans un département déjà défavorisé en la matière, et dont les besoins sont pourtant en constante augmentation.

Les réponses des cadres de l'ARS 93 ont été administratives et techniques, mais aucun engagement ferme n'a été formulé sur le maintien de l'offre de soin. La direction du groupe AVEC, dont le propriétaire a déjà été condamné et interdit de gérance dans une autre affaire concernant une clinique à Grenoble, est totalement responsable de cette situation. Des financiers sans scrupules qui n'ont aucune considération pour les populations ont liquidé les finances et les ressources de cette clinique à taille humaine, qui rend de nombreux services aux habitant-es de son bassin de vie. Aussi, Il est dorénavant de la responsabilité de l'État de maintenir et développer une offre de soin capable de répondre au besoin de notre département.

La Seine-Saint-Denis a droit à des services publics de qualité ! Nous avons cependant obtenu une table ronde avec l'ARS 93, l'inspection du travail, les personnels et leurs représentants, les employeurs potentiels (publics et privés) afin d'assurer la garantie de l'emploi pour les salariés. La CGT va maintenir la pression et poursuivre la bataille pour un service public de la santé, une offre de soin à la hauteur des besoins, et l'égalité républicaine en Seine-Saint-Denis !

LA POSTE : LE SECRÉTAIRE CGT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES RISQUE LA RÉVOCATION APRÈS LE CONFLIT DES RETRAITES

Leur *haka* les avait rendus célèbres dans tout le pays, pendant la mobilisation contre la réforme des retraites. La répression qui les touche depuis passe elle un peu plus inaperçue. Durant la longue bataille des retraites, les postiers des Pyrénées-Orientales s'étaient fait remarquer. Si leur reprise de la danse rituelle maorie, popularisée par l'équipe des *All Blacks*, les avait mis sur le devant de scène, c'est d'abord par leur grève reconductible, une relative exception à La Poste lors de ce mouvement social, qu'elles et ils s'étaient distingués. Mais aussi par le blocage de la plate-forme courrier du Polygone Nord, commencé le 21 mars.

C'est pour celui-ci que la direction de La Poste veut se payer des syndicalistes. Dès le 29 mars, un huissier remet des assignations à comparaître à 5 militant-es de la CGT FAPT et à un militant de SUD-PTT. Ceux-ci ont été entendus par le tribunal d'instance de Perpignan le 5 avril pour « *entrave à la liberté de travail* ».

Et la justice a donné raison à La Poste en ordonnant la fin du piquet de grève, sous peine de lourdes sanctions financières journalières. Mais l'opérateur postal ne s'est pas arrêté là. Un militant CGT contractuel de droit privé a été convoqué à un entretien préalable à licenciement au mois de juin. Il écopera finalement d'un blâme, après une grève de trois jours en soutien. Puis mi-juin, c'est au tour d'une responsable CGT à La Poste d'être convoquée au commissariat. L'occasion de découvrir que l'entreprise a porté plainte au pénal contre les six militants déjà cités pour « *entrave concertée à la liberté du travail, violences et voie de fait* ».

L'attaque contre les syndicalistes devant les tribunaux se double d'une procédure disciplinaire lourde pour l'un d'entre eux : le secrétaire général de la CGT Poste 66, Alexandre Pignon, qui avait déjà animé une grève victorieuse à la distribution du courrier, longue de sept mois en 2016. Ce dernier était convoqué mardi 4 juillet à un entretien disciplinaire au siège national de La Poste, en vue d'une révocation, la plus lourde sanction possible pour un fonctionnaire. « *C'est une remise en question de notre droit à nous organiser collectivement* », analyse le syndicaliste qui ne désespère pas d'obtenir gain de cause, face à un dossier de la direction qu'il juge fragile et ne portant que sur l'exercice du droit de grève.

Pour autant, pour mettre toutes les chances de son côté, une mobilisation est en cours. Une pétition a déjà récolté 15.000 signatures, une grève avec déambulation devant les bureaux de poste qui a déjà eu lieu à Perpignan le 22 juin et des rassemblements se sont déroulés le mardi 4 juillet à midi.

A Paris le rassemblement s'est fait devant le siège de La Poste, avant le conseil de discipline prévu à 13 h 30, Des actions ont été organisées aussi à Perpignan, Montpellier et Béziers. Le tout assorti d'un préavis de grève national pour multiplier les débrayages dans l'entreprise. La direction devra rendre publique sa décision au plus tard dans le mois suivant l'entretien.

En fin d'après-midi, la commission paritaire qui a examiné le dossier d'Alexandre Pignon a finalement proposé une mise à pied de 24 mois dont six avec sursis. Une sanction qui reste "*disproportionnée pour des faits de grève*", estime une responsable syndicale. Il appartient désormais au PDG de La Poste de trancher.

Sollicitée, la direction de La Poste rappelle que la commission paritaire qui s'est tenue ce mardi à Paris "*s'inscrit dans le cadre de la réglementation en vigueur au sein du groupe*" et déclare rester "*très attachée au respect du dialogue social et aux règles relatives au droit syndical*".

GRÈVE À FRANCE 3 PICARDIE : BLOCAGE DE LA DIFFUSION DES JOURNAUX DU MIDI ET DU SOIR À LA TÉLÉVISION !

Un tiers des journalistes et un tiers des techniciens présents au tableau de service le 4 juillet, ont fait grève à France 3 Picardie. Ils protestent contre le projet "*Tempo*" de la direction, censé s'appliquer à la rentrée. Ce mouvement bloque la diffusion des journaux TV.

Pas de journaux le midi et le soir à la télé sur France 3 Picardie. Sept syndicats ont signé le préavis de grève de trois jours.

Les journaux du soir, assurés en région, ne vont plus durer jusqu'à 19h20 mais jusqu'à 20h. Une différence énorme pour les équipes souligne un responsable syndical : "*Après ce n'est pas terminé, on fait un debriefing du journal. Donc ça veut dire que des gens qui ont une vie de famille vont rentrer à 20h30. On n'est pas d'accord ! On veut des moyens supplémentaires.*" Pour la mise en place de cette réforme, la direction propose "*peu ou prou 50 postes supplémentaires sur 24 antennes régionales, ce qui est ridicule*" déclare le syndicaliste.

Une réforme au détriment du reportage !

La conséquence de ce manque de moyens pour assurer davantage de missions, c'est la diminution prévisible des reportages locaux, hors du studio : "*ce n'est pas l'info régionale qui va bénéficier de ce projet de soi-disant régionalisation. On va vers une régionalisation low-cost avec beaucoup d'invités, de chroniqueurs et moins de reportages. La plupart de ceux qui ont choisi ce métier ont envie de sortir, d'aller vers les gens et de raconter l'actualité. C'est ce qu'on a envie de proposer aux Picards*".

LE « DIALOGUE SOCIAL EST EN MARCHÉ » : LES SYNDICATS ET LE PATRONAT S'ENTENDENT SUR UN PROGRAMME DE NÉGOCIATIONS !!!

La « *proposition d'agenda social* » dévoilée mardi 4 juillet devrait donner lieu à une rencontre à Matignon afin de caler la méthode et le calendrier des discussions.

La feuille de route est prête !

Les partenaires sociaux ont rendu public un programme de négociations sur lequel ils sont parvenus à s'entendre quasi unanimement, la CGT étant la seule organisation à ne pas le valider. Les discussions vont s'ouvrir sur des thèmes sélectionnés à l'initiative du patronat et des syndicats ou à la suite de demandes exprimées

par l'exécutif. Subsistent encore des inconnues, sur la méthode et sur le calendrier, qui pourraient être levées prochainement, lors d'une rencontre à Matignon avec les représentants des entreprises et des travailleurs.

La « *proposition d'agenda social* » dévoilée mardi se subdivise en trois blocs. Le premier englobe des questions choisies par les mouvements d'employeurs et les confédérations de salariés. Certains dossiers sont nouveaux ou viennent d'être abordés, comme la gouvernance des groupes privés de protection sociale et « *la valorisation des parcours syndicaux* ». D'autres *items* visent à suivre l'application ou à étendre la portée de plusieurs accords nationaux interprofessionnels signés depuis la fin 2020 : télétravail, dispositifs de prévoyance pour les non-cadres, partage de la valeur. Enfin, un des points inscrits à l'ordre du jour correspond à un exercice prévu de longue date : la « *convention* » sur le régime de retraites complémentaires du privé Agirc-Arrco, qu'il convient de renégocier afin de caler divers paramètres(lesquels, et au profit de qui) ?

Le deuxième chapitre de l'agenda couvre des problématiques qu'Emmanuel Macron avait mentionnées, soit pendant la campagne présidentielle de 2022, soit lors de son allocution du 17 avril : emploi des seniors, « *prévention de l'usure professionnelle* », « *accompagnement des reconversions professionnelles* », création d'un compte épargne-temps universel, dans le but d'aménager des temps de respiration pendant le déroulement des carrières...

La CGT se singularise !

Quant au troisième et dernier volet, il contient des « *sujets non arbitrés qui feront l'objet de travaux complémentaires* ». Une longue périphrase pour désigner pudiquement des enjeux sur lesquels les acteurs en présence risquent de ne pas trouver de terrain d'entente, les positions de part et d'autre s'avérant très éloignées, pour ne pas dire inconciliables. Il s'agit notamment de l'assurance-chômage. Les syndicats et le patronat doivent élaborer une nouvelle « *convention* » sur les conditions d'indemnisation, celle en vigueur arrivant à expiration à la fin décembre. Les pourparlers s'annoncent ardues car les confédérations de salariés aimeraient revenir sur les règles qui ont été durcies par le gouvernement, ce que refusent les mouvements d'employeurs, tout comme l'exécutif.

Même si les tractations à venir ne seront pas toujours simples, beaucoup de protagonistes se disent satisfaits de pouvoir les engager. « *C'est extrêmement positif, après la période de flottement que nous avons connue en raison du conflit déclenché par la réforme des retraites* », confie Eric Chevée, vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises. Des précisions doivent encore être apportées sur la date et les modalités des pourparlers. Elles seront au cœur d'un entretien entre Elisabeth Borne, la première ministre, et les partenaires sociaux, qui pourrait se tenir le 12 juillet, comme l'a indiqué la presse, mais ce n'est qu'une hypothèse, à ce stade, qui n'est pas encore confirmée, selon Matignon.

Dans ces échanges, la CGT se singularise car elle a annoncé, mardi soir, qu'elle n'accordait pas son *imprimatur* à la « *proposition d'agenda social* ». Une décision liée à l'attitude du Medef, qui rejette " *l'ouverture de négociations sur les salaires et sur l'assurance-chômage, pour le moment* ", explique Denis Gravouil, secrétaire confédéral. De même, ajoute-t-il, le patronat est fermé à l'idée de parlementer avec les syndicats et le gouvernement à propos de la pénibilité. « *Cela ne nous empêchera pas de faire valoir notre point de vue* », complète-t-il. Ce qui signifie que la CGT s'installera parfois à la table des discussions, « *au cas par cas* » !!!

MONDE

CANADA : 7.400 DOCKERS DE LA CÔTE OUEST CANADIENNE EN GRÈVE !

Quelque 7.400 dockers de plus de 30 ports de Colombie-Britannique, dont le port de Vancouver, le plus grand du Canada, ont lancé une grève pour réclamer des augmentations de salaire à hauteur de l'inflation, la fin de la sous-traitance et la protection de l'emploi contre les effets de l'automatisation. Les grévistes sont en position de force pour obtenir gain de cause, car les ports jouent un rôle essentiel dans l'économie nord-américaine, contribuant à l'acheminement d'un volume d'échanges estimé à 800 millions de dollars par jour.

En 2021, le gouvernement libéral, après avoir fait des déclarations semblables à celles qu'il fait aujourd'hui sur le soutien à la « *négociation collective* », a fait adopter une loi qui a rendu illégale la grève de 1.100 dockers de Montréal et imposé un arbitrage contraignant. Le résultat final a été un contrat qui imposait des augmentations salariales inférieures à l'inflation et qui maintenait les horaires pénibles et le régime disciplinaire impitoyable contre lesquels les dockers avaient mené une lutte de plusieurs mois.

Les cheminots, les travailleurs de Postes Canada, les travailleurs de l'éducation de l'Ontario, les travailleurs du secteur public du Québec, en fait tous les travailleurs du Canada, ont un intérêt vital à vaincre l'attaque systématique de la classe dirigeante contre le droit de grève et de négociation collective des travailleurs.

La classe dirigeante canadienne ne tolérera rien de moins qu'une fin rapide de la grève selon les termes des employeurs, notamment parce que les ports de la côte ouest jouent un rôle essentiel dans l'économie nord-américaine.

